

mardi 17 septembre 2024

● Communiqué de presse

Direction générale de France Travail

France Travail s'engage encore plus dans l'accompagnement pour la création d'entreprise avec le lancement de nouvelles expérimentations à l'occasion de la 7^{ème} Semaine de la création et de la reprise d'entreprise

France Travail et ses partenaires (Cap Emploi, les Missions Locales, Les Scop-Fédération des coopératives d'activité et d'emploi, l'Adie, Bpifrance Création, l'Urssaf, les Chambres de Métiers et de l'Artisanat, BGE, couveuse d'entreprises, le réseau Initiative France, l'Officiel de la Franchise, les Chambres de commerce et d'industrie) organisent, du 23 au 27 septembre 2024, la 7^{ème} Semaine de la création et de la reprise d'entreprise.

Ils se mobilisent ainsi pour expliquer les dispositifs d'aides à la création ou à la reprise d'entreprise avec de nouvelles expérimentations, sécuriser les parcours des créateurs d'entreprise afin de faire émerger des idées et lancer des projets d'entreprises.

En 2023, le nombre de créations d'entreprises en France reste élevé avec 1 051 500 nouvelles entreprises créées.

Les créations d'entreprises continuent d'augmenter dans les activités de services administratifs et de soutien (+17 %) et se redressent dans les transports (+6%).

France Travail : premier soutien des créateurs d'entreprises

Partout en France, des demandeurs d'emploi développent des projets de création ou de reprise d'entreprise avec le soutien de France Travail et ses partenaires.

France Travail est le premier soutien des créateurs d'entreprises avec 155 000 demandeurs d'emploi accompagnés qui ont créé une entreprise en 2023.

A fin juillet 2024, plus de 700 000 demandeurs d'emploi avaient un projet de création d'entreprise identifié.

Retrouvez l'actualité de France Travail sur : www.francetravail.org/accueil/

SERVICE DE PRESSE FRANCE TRAVAIL

Anne-Sophie Maille – 06 18 67 58 91 – anne-sophie.maille@francetravail.fr

Au quotidien, les équipes de France Travail s'attachent à informer les demandeurs d'emploi sur toutes les possibilités qui sont offertes pour créer ou reprendre une entreprise. Car si le souhait de créer son entreprise est souvent motivé par la volonté de quitter le salariat, d'envisager une reconversion professionnelle ou tout simplement d'être indépendant et de donner un autre sens à son travail, la plupart d'entre eux méconnaissent l'univers de l'entrepreneuriat.

L'ambition de France Travail : promouvoir encore et toujours l'entrepreneuriat

Cette Semaine de la création et de la reprise d'entreprise est l'occasion pour France Travail et ses partenaires de promouvoir encore et toujours l'entrepreneuriat chez les demandeurs d'emploi, de continuer de développer et renforcer l'accompagnement à travers le projet Parcours entrepreneuriat et de nouvelles expérimentations et solutions.

Parmi ces futures expérimentations :

- **CréaScope** : Dès janvier 2025, France Travail va expérimenter dans 3 régions (Bretagne, Martinique et Nouvelle Aquitaine), pour 6 mois, une nouvelle prestation permettant de poser, avec un expert de la création d'entreprise, un diagnostic puis une feuille de route pour les 6 mois à venir afin de projeter le bénéficiaire dans la concrétisation de son projet ou dans une capitalisation de ses compétences et expériences entrepreneuriales en vue d'une réorientation vers le salariat.
- **Laboratoire CREActrices des territoires** : A partir d'octobre 2024, le centre d'entrepreneuriat social d'HEC Paris et France Travail vont tester deux sessions gratuites d'accompagnements sur 9 semaines pour les femmes vulnérables dans des territoires ruraux et périurbains. Les objectifs de ce programme hybride, en distanciel et en présentiel : développer sa confiance en soi et sa capacité à surmonter les obstacles (confiance en soi, moyens financiers, réseau...); devenir entrepreneuse, si ce n'est de sa future entreprise, de sa propre vie. L'entrepreneuriat comme moyen d'accès à l'emploi ou d'émancipation personnelle.

Ces nouvelles expérimentations viennent compléter une offre de services déjà existante. L'entrepreneur peut ainsi bénéficier soit de :

- **ActivCréa** : En 2023, plus de 98 000 demandeurs d'emploi ont bénéficié d'un accompagnement renforcé de 3 mois pour confirmer leur envie d'entreprendre, comprendre les étapes nécessaires à la création d'entreprises et poser les bases de leur projet.

Retrouvez l'actualité de France Travail sur : www.francetravail.org/accueil/

SERVICE DE PRESSE FRANCE TRAVAIL

Anne-Sophie Maille – 06 18 67 58 91 – anne-sophie.maille@francetravail.fr

- L'atelier "M'imaginer créateur d'entreprise" : près de 29 000 demandeurs d'emploi ont bénéficié de cet atelier, en 2023, pour réfléchir à sa reprise d'activité professionnelle sous l'angle de la création ou de la reprise d'entreprise.
- L'atelier "Structurer mon projet de création d'entreprise" : en 2023, plus de 30 000 demandeurs d'emploi ont bénéficié de cet atelier qui donne des clés pour transformer l'idée en projet viable.

De plus, au moment de la création d'entreprise, les futurs créateurs peuvent bénéficier d'aides financières en fonction de leur besoin, et après en avoir discuté avec leur conseiller France Travail.

Ainsi, Les demandeurs d'emploi indemnisés peuvent opter pour l'Aide à la reprise et à la création d'entreprise (ARCE) et recevoir 60 % du montant de leurs allocations-chômage sous forme de capital versé en deux fois.

En 2023, 78 000 demandeurs d'emploi ont bénéficié de ce dispositif.

Par ailleurs, lors de cette Semaine dédiée à l'entrepreneuriat, France Travail et l'Adie renforceront leur collaboration avec la signature, le 24 septembre prochain, d'une nouvelle feuille de route commune. Elle vise à sécuriser les parcours entrepreneuriaux des inscrits à France Travail, dans l'objectif de mieux accompagner les porteurs de projets et les entrepreneurs afin d'améliorer la pérennité des entreprises créées.

Au cours de cette semaine nationale, plus de 1 200 événements et animations seront proposés par les agences France Travail et les partenaires, en physique ou en digital, sur l'ensemble du territoire : web conférences sur différents thèmes (couverture sociale, financement, élaboration du projet, portage salarial, e-commerce, entreprendre au féminin, créer quand on est jeune ou en situation de handicap...), ateliers au sein des agences (« M'imaginer créateur d'entreprise », « Structurer mon projet de création d'entreprise »...), créa-dating, forums locaux, etc.

À propos de France Travail

France Travail a remplacé Pôle emploi au 1er janvier 2024.

France Travail est l'opérateur public de référence du marché de l'emploi. Dans le cadre de sa mission de service public, l'établissement s'engage à garantir l'indemnisation et l'accompagnement de toutes les personnes à la recherche d'emploi et à répondre aux besoins de recrutement de toutes les entreprises. Pour ce faire, France Travail s'appuie sur un réseau de près de 900 agences de proximité, sur 55 000 collaborateurs et sur la coopération avec tous les autres acteurs de l'emploi, de l'insertion et de la formation, réunis dans le Réseau pour l'emploi.

